



Ce diplôme d'état est délivré par l'établissement public national du Ministère des Sports : « le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM). Il dépend de l'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM-Chamonix) qui regroupe 2 sites : L'ENSA et le CNSNMM de Prémanon

Ce diplôme d'état est défini par le ministère de la ville et de la jeunesse et des sports « arrêté du 25 septembre 2014 »

LE METIER

L'Accompagnateur en Montagne fait avant tout découvrir les milieux naturels et humains lors d'activités de randonnées (estivales ou hivernales) qu'il encadre et anime avec une obligation de maintien de la sécurité du groupe et des individus qui le composent.

La diversité de ses compétences lui permet d'exercer toute l'année, par de multiples pratiques et dans tous les massifs montagneux.

Etre Accompagnateur en Montagne exige une connaissance approfondie du milieu montagnard et de sérieuses capacités physiques. Il demande également au titulaire des qualités humaines de partage, de dialogue et de communication (www.lesaem.org)

PREREQUIS

Les candidats à la formation du diplôme d'état d'accompagnateur en montagne doivent être titulaires de l'examen du probatoire.

Pour s'inscrire à l'examen du probatoire :

- être âgé de 17 ans révolu au 1er janvier de l'année de l'examen
- être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1)
- Présenter une liste de quarante randonnées effectuées par le candidat, établie sur un formulaire normalisé élaboré par l'Ecole nationale des sports de montagne, site du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (<http://cnsnmm.sports.gouv.fr>)

Se présenter aux épreuves du probatoire (2 jours) :

- **Première épreuve (éliminatoire):** marche, orientation et parcours en terrain varié (1300 à 1500m de dénivellée positive /13 à 19 km / Sac à dos de 10 kg pour les hommes et de 7 kg pour les femmes / temps d'admission de 6 à 8H)
- **Deuxième épreuve :** questionnaire portant sur les connaissances de base relatives à l'environnement montagnard naturel et humain : 40 questions (1. Ecologie générale 2. Faune de montagne 3. Flore de montagne 4. Géologie 5. Géographie et toponymie 6. Météorologie 7. Economie, habitat et vie sociale en montagne 8. Protection de l'environnement)
- **Troisième épreuve :** un entretien de 20mn mené à partir de la liste de randonnées. Le jury s'assure, par la capacité du candidat à décrire ses randonnées, de la réalité de son expérience. Le jury apprécie l'expérience de la vie en montagne du candidat, ainsi que son aptitude à la communication

CONTENU DE LA FORMATION

Mise à niveau en cartographie et orientation
Entraînement sur parcours en terrain varié
Préparation à l'entretien oral avec le jury

JOURS	8h00 - 12h00	13h00 - 17h30	DURÉE
Lundi	Accueil Bilan des acquis et des compétences de chacun en cartographie et orientation TP en groupe aux alentours de Thônes	TP orientation en groupes sur le terrain. Utilisation de la boussole de et l'altimètre	7,5 h
Mardi	TP orientation en groupes sur le terrain	TP orientation en groupes sur le terrain	8,5 h
Merc.	Course d'orientation de type probatoire + Course en terrain varié avec sac à dos chargé		8,5 h
Jeudi	Course d'orientation de type probatoire sans sac à dos		8,5 h
Vend.	Course d'orientation de type probatoire		7 h
Programme susceptible de modification			TOTAL 40 h

NB : ce stage d'une semaine ne peut pas prétendre à lui seul à la préparation à l'examen. La réussite des candidats au probatoire passe aussi par :

- Une pratique régulière de la randonnée pour acquérir de l'expérience et de l'autonomie, sur et hors sentiers.
- La préparation personnelle de la deuxième épreuve (<http://cnsnmm.sports.gouv.fr>)
- Une maîtrise parfaite de sa liste de randonnée pour la 3ème épreuve

LIEU DE LA FORMATION

CFMM – 74230 Thônes

DUREE DE LA FORMATION

40 heures

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Plan de formation entreprise, individuel (CPF), Pôle Emploi, Mission Locale, Région Rhône-Alpes.... (la recherche de financement est à la charge des candidats)

